



L'avis de la Fondation Concorde sur le plan de relance : redonnera-t-il la prospérité à la France ?



Novembre 2020

Fondation Concorde

Faire de la France le pays le plus prospère d'Europe

Dans la continuité des mesures gouvernementales mises en œuvre à partir du mois de mars 2020 destinées à soutenir l'activité et à limiter les effets dévastateurs du choc économique et social provoqué par la crise sanitaire, les pouvoirs publics ont décidé d'engager un plan de relance doté de 100 milliards d'euros. Ses objectifs : redresser l'économie et construire la « France de demain ». Présenté le 3 septembre 2020 par le Gouvernement, ce plan repose sur trois piliers : l'écologie, la compétitivité des entreprises ainsi que la cohésion sociale et territoriale.

Sur les 100 milliards d'euros prévus, 40 milliards doivent être financés par l'Union européenne au titre de son propre plan de relance. Toutefois, ces fonds ne devraient être versés à la France qu'à l'été prochain. En attendant, l'Etat doit faire l'avance !

La Fondation Concorde a souhaité examiner si cet argent quasi immédiat, les sommes seront dépensées sur deux ans (2021-2022), mais également cette dette future, serviront effectivement le redressement économique du pays en étant bien utilisés.

La réponse de la Fondation Concorde : OUI sur les principes, MOINS dans la méthode, PRUDENCE quant aux modalités de remboursement !

1. Les priorités du plan de relance (1) : 100 milliards pour l'écologie, la compétitivité et la cohésion :

Le plan de relance s'organise autour de trois volets principaux : **l'écologie** pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable, **la compétitivité** pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et **la cohésion** pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français. Le plan de relance est conçu comme un plan d'investissement qui comprend des mesures pour favoriser la transition écologique, la compétitivité et l'innovation mais aussi pour soutenir la création d'emplois.

→ Sur 100 milliards d'euros, **30 milliards** sont destinés au financement de la **transition écologique**. Il s'agit de promouvoir une croissance à la fois durable et juste à travers :

- La rénovation thermique des bâtiments ;
- L'aide à la décarbonation de l'industrie ;
- Le bonus écologique ;
- La prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule propre, ou encore la transformation du secteur agricole.

(1) <https://www.economie.gouv.fr/presentation-plan-relance#>

La Fondation Concorde soutient les mesures de relance verte quand elles sont justifiées et validées économiquement. Par contre, elle ne soutient pas les mesures inspirées de la seule idéologie écologique.

→ Dans le prolongement des mesures déjà prises, **34 milliards** viseront à renforcer la **compétitivité** et la **souveraineté économique** des entreprises. Cela passe notamment par :

- La baisse des impôts de production ;
- L'investissement dans certaines technologies identifiées comme des technologies d'avenir, la recherche et l'innovation ;
- La formation ;
- Le développement des compétences ;
- La valorisation des savoir-faire nationaux existants.

La Fondation Concorde salue la première véritable baisse des impôts de production qui ont causé la désindustrialisation du pays. Toutefois il reste du chemin à parcourir pour revenir à parité de compétitivité fiscale avec les autres pays européens.

→ Afin de réduire l'impact de la crise aussi bien d'un point de vue social que territorial, **36 milliards** d'euros seront investis pour **la cohésion sociale et territoriale** à travers :

- La sauvegarde de l'emploi des salariés ;
- Le développement de l'employabilité des jeunes ;
- Une aide accrue au secteur de la santé ;
- Le soutien financier aux collectivités territoriales ;
- Un effort supplémentaire pour la formation professionnelle.

La Fondation Concorde soutient ces mesures.

2. Un financement qui va peser fortement sur les comptes publics :

Le plan de relance de l'économie française est inédit de par son montant. Avec 100 milliards d'euros, il s'agit du plus important plan de relance de l'histoire avec quatre fois plus d'argent que le plan de soutien mis en œuvre pour faire face à la crise financière de 2008.

Présenté dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021(2) avec une mise en œuvre qui doit s'étendre sur deux ans, le plan de relance gouvernemental associe baisses d'impôts, financements directs de l'économie et garanties de l'État :

- 20 milliards d'euros de baisse d'impôts de production ;
- 78 milliards d'euros de financements directs par l'État, les organismes de sécurité sociale et le secteur financier public ;
- 2 milliards d'euros de garanties.

Le volet budgétaire de la relance repose pour l'essentiel sur la mission « Plan de relance » doté de 36 milliards d'euros de crédits et sur la mise en place d'un programme d'investissement d'avenir (PIA 4) doté de 11 milliards d'euros.

Un décaissement rapide des crédits est prévu : plus de 50 % des 100 milliards d'euros devraient avoir un effet sur le solde public en 2021.

2) ASSEMBLÉE NATIONALE – RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE SUR LE PROJET DE loi de finances pour 2021 - TOME I, EXPOSÉ GÉNÉRAL PAR M. LAURENT SAINT-MARTIN, Député, Rapporteur général.

RÉPARTITION DU PLAN DE RELANCE SELON LES OUTILS ET LES ACTEURS QUI LE FINANCENT

(en milliard d'euros)

Plan de relance	100
Minoration d'impôts	20
Baisse des impôts de production	20
Financements directs	78
État	64
Crédits engagés en 2020	15
Mission budgétaire <i>Plan de relance</i>	36
Programme d'investissement d'avenir (PIA 4)	11
Autres vecteurs budgétaires	2
Administrations de sécurité sociale	9
Ségur de la santé - investissement public	6
Unédic - activité partielle de longue durée	2
CNAF - majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire	1
Hors administrations publiques	5
Banque des territoires	3
Bpifrance	2
Garanties de l'État	2

Source : Dossier de presse de présentation générale du PLF pour 2021.

Le plan de relance va impacter fortement les finances publiques et contribuer ainsi à l'augmentation dans d'importantes proportions de la dette publique. « C'est le temps de la dépense publique ! » (3). Celui du rétablissement des comptes publics ne viendra qu'après la relance économique.

Comme l'a souligné La Fondation Concorde dans sa très récente note d'analyse sur l'endettement public (4), L'ampleur du choc économique engendré par la crise sanitaire justifie sans conteste une mobilisation massive des capacités budgétaires de l'Etat. La relance économique légitime une dégradation temporaire des comptes publics.

Mais une fois la situation économique revenue à la normale, il sera plus que jamais nécessaire que les pouvoirs publics se dotent d'une stratégie ambitieuse de redressement des finances publiques afin de contenir puis d'infléchir le niveau de l'endettement.

Pour la Fondation Concorde, la maîtrise de l'endettement va se poser en condition sine qua non de la soutenabilité future de nos finances publiques.

La Fondation Concorde soutient pleinement l'orientation du Gouvernement de ne pas envisager à terme de hausses d'impôts pour faire face à l'augmentation des dépenses publiques liées à la crise sanitaire.

Notre salut viendra d'une part, d'un retour rapide à une croissance soutenue et durable, et d'autre part, d'une politique volontariste de réduction des déficits publics qui ne sera rendue possible que par une réforme de l'Etat malheureusement peu visible actuellement. C'est cet ensemble qui nous permettra de retrouver, enfin, de véritables marges de manœuvre.

(3) «C'est le temps de la dépense publique ! », Bruno Le Maire, mercredi 2 septembre 2020

(4) « La dette publique française à l'épreuve du COVID-19 - l'analyse et les orientations de la Fondation Concorde », juillet 2020.

→Une bonne approche : remettre l'entreprise, l'entrepreneuriat et la production au cœur de la stratégie économique française

Avant de redistribuer de la richesse, il faut déjà la créer !

Fidèle à ses convictions, la Fondation Concorde réaffirme la nécessité et l'urgence absolue de remettre l'entreprise et la production au cœur de notre stratégie économique nationale.

La baisse des impôts de production (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Cotisation foncière des entreprises, Contribution sociale de solidarité des sociétés) décidée par le Gouvernement va dans le bon sens. Leur poids élevé pénalise les entreprises françaises sur le plan de la compétitivité. Les impôts de production pèsent plus de 3,5 % en France, un record au niveau européen, alors qu'ils ne représentent que 0,5 % en Allemagne. Certains impôts de production ont un effet plus nocifs que d'autres. C'est le cas notamment de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), qui pèse sur le chiffre d'affaires des entreprises, réduit de 1 % les exportations françaises et fragilise particulièrement les entreprises en période de crise. Cette taxe produit un « effet de cascade » car les entreprises en répercutent son coût sur leurs clients, assez souvent des entreprises et elles-mêmes redevables de la C3S. Dans l'industrie, la taxe provoque ainsi une hausse des prix deux fois supérieure à son taux et pousse donc les entreprises à s'approvisionner à l'étranger.

2. Préparer l'avenir sans perdre de vue le présent :

Le plan de relance gouvernemental porte une ambition forte : construire la France de demain, celle de 2030. La fondation Concorde continue de défendre avec force et conviction l'urgence pour notre pays de se donner les moyens de retrouver la maîtrise de son destin économique. Celle-ci passe notamment par la relocalisation en France d'un certain nombre d'activités productives stratégiques et un soutien fort et indéfectible des pouvoirs publics à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans toutes ses composantes.

Si la période est porteuse de beaucoup d'incertitudes sur le plan sanitaire elle l'est tout autant sur le plan économique et de l'emploi. La fondation Concorde s'inquiète du risque de défaillances d'entreprises particulièrement élevé. Si les mesures du plan de soutien ont permis à de très nombreuses entreprises de garder la tête hors de l'eau, celles-ci ont fortement alourdi leur endettement.

Plus de 152 milliards d'euros de prêts, dont 120 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat, sont venus grever le bilan des sociétés françaises, la plupart des TPE/PME, alors même qu'elles étaient déjà fortement endettées avant la crise.

Le taux d'endettement des sociétés non financières en France représentait en mars 2020 75,9 % du produit intérieur brut (PIB) du pays, contre 42,6 % en Allemagne ou 64,8 % en Italie. Or, une entreprise qui est trop endettée est une entreprise qui n'a plus de marge de manœuvre pour investir, pour recruter, innover ou même rembourser ses crédits.

De très nombreuses entreprises sont également confrontés à des besoins en fonds propres très importants, de l'ordre de 10 milliards à 20 milliards d'euros. Aussi, la dynamique de relance de l'activité économique portée par le Gouvernement pourrait assez vite se briser contre « le mur de la dette » des entreprises, ces dernières se retrouvant dans l'incapacité d'investir, de créer des emplois et de faire face à leurs engagements financiers.

→ Pas de relance sans confiance !

Pour réussir la relance, la confiance est essentielle. Or, elle manque cruellement en France. Les entreprises et les consommateurs envisagent l'avenir avec beaucoup d'incertitude.

La faute à la crise sanitaire qui dure et qui annihile la capacité des entreprises et des consommateurs à se projeter même à très court terme.

Si le plan de relance du Gouvernement fait une large place à la politique de l'offre et au souci de renforcer la compétitivité des entreprises françaises, rien n'est possible sans un changement de comportement des consommateurs, qui doivent être incités à dépenser l'épargne de précaution qu'ils ont constituée pendant le confinement et qui atteint près de 100 milliards d'euros. Or, aujourd'hui, rien n'est vraiment fait pour canaliser cette épargne vers le financement de l'économie. La consommation reste fébrile. Tant que les Français n'auront pas confiance dans la reprise de l'activité économique et tant qu'ils auront peur pour leur emploi, l'épargne accumulée servira de garantie pour le pouvoir d'achat qui pourrait être malmené dans les prochains mois.

Nul doute que la capacité du gouvernement à bien accompagner l'économie dans les prochaines semaines, compte tenu du reconfinement, sera déterminante pour conforter le rebond économique tant attendu.

4. Un doute à dissiper sur la capacité à mettre en œuvre rapidement et efficacement le plan de relance :

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » écrivait Antoine de Saint-Exupéry.

Or, il peut y avoir des doutes sur la capacité à réaliser dans un laps de temps relativement court les mesures de relance, à la lumière notamment de premières annonces symboliques.

Il est à noter que l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) prévoit que le plan de relance n'aura qu'un effet limité de 1,1% sur la croissance en 2021 du fait de la multiplicité des mesures qu'il contient, de leur étalement dans le temps et du délai nécessaire à leur mise en œuvre.

La Fondation Concorde regrette qu'une part plus importante des mesures du plan gouvernemental ne soit pas destinée à relancer l'activité économique à court terme. Sur ce point, la Fondation Concorde recommande le renforcement des dispositifs de couverture des besoins de financement à court terme au profit des entreprises.

Au-delà du plan de relance proprement dit, la planification économique suscite à nouveau, curieusement, l'intérêt comme en témoigne la résurrection par le Président de la République du Commissariat au Plan, près de quinze ans après sa suppression. Après l'abandon des plans quinquennaux au début des années 1990 (le dernier s'acheva en 1992), le Commissariat au Plan a vu pourtant son influence décroître au fil des années, avec un rôle recentré sur une fonction d'expertise. Il fut rebaptisé, en 2006, Centre d'analyse stratégique, puis, en 2013, France Stratégie.

Avec la création d'un Haut-Commissariat au Plan, le Gouvernement semble vouloir remettre la prospective au cœur de l'action publique afin de la « rééclairer d'une vision de long terme ». On reproche souvent à l'action politique sa vision court-termiste.

Or, la France de demain se prépare indiscutablement aujourd'hui. Espérons cependant que cette nouvelle structure ne s'enlise pas comme cela a souvent été le cas dans notre pays, dans une approche technocratique et porte une véritable vision stratégique pour notre pays.

Il en va de même sur le fait de confier à des hauts fonctionnaires dédiés le soin de suivre la mise en œuvre localement des mesures de relance économique.

La Fondation Concorde recommande une vigilance accrue de tous les acteurs et de tous les instants sur la mise en œuvre effective et rapide des aides aux entreprises et notamment celles des secteurs particulièrement fragilisés par la crise.

Pour la Fondation Concorde, la renaissance économique viendra avant tout des entreprises et des territoires. Concevoir c'est bien. Concrétiser c'est mieux.

La Fondation Concorde jugera donc sur les résultats !